



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 24 décembre 2020

Communiqué de presse

Politique de la ville : un soutien réaffirmé de l'État aux quartiers prioritaires

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus pauvres et leurs habitants. Elle vise à réduire les écarts de développement au sein des villes en améliorant les conditions de vie de leurs habitants qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus importants qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins notamment.

Le département des Ardennes compte huit Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) répartis à Charleville-Mézières, Sedan et Rethel et des quartiers en veille du fait de leur fragilité

Pour répondre au cumul des difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et est renforcée par des moyens d'intervention spécifiques.

A ce titre, le préfet des Ardennes mobilise une enveloppe spécifique annuelle de plus de 1 million pour soutenir les associations et structures qui oeuvrent en faveur des habitants des quartiers.

Cet investissement est renforcé par des fonds dédiés à des dispositifs expérimentaux tels la cité éducative de la ronde couture de Charleville Mézières et la cité de l'emploi de Sedan, des dispositifs de soutien à l'emploi pour la médiation sociale, et des fonds dédiés à l'investissement et à l'amélioration du cadre de vie.

Enfin cette année, l'Etat a pris des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire pour soutenir les habitants des quartiers dans la lutte contre la fracture numérique, le décrochage scolaire, l'organisation d'animations pendant les vacances et le soutien aux associations de grande proximité.

Ainsi, dans le département des Ardennes, l'État a mobilisé en 2020 près de 5 millions en direction des habitants et structures des quartiers, investissement auquel s'ajoute celui des collectivités locales et partenaires institutionnels

Retrouvez les informations utiles et la liste des structures financées sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État
1, place de la Préfecture
08005 Charleville-Mézières cedex
Mél : pref-communication@ardennes.gouv.fr

